

Tourisme

RÉSUME HISTORIQUE DE MUS

– Habitants : 1349, les Mussois. Superficie : 260 ha Altitude : 75m

– Formes anciennes : Murs, villa in Valle Anagia (Cartulaire de Notre Dame de Nîmes, 1060), Pereira de Muris (1165), Prioratus Sancti Johannis de Muris (1224), Muri (1384), prieuré de Saint Jean Baptiste de Mus (1729).

– Étymologie : l'origine de ce patronyme viendrait du latin muris qui signifie « mesures ».

RÉSUME HISTORIQUE

La Première mention écrite de cette communauté apparaît en 1060 dans le Cartulaire de Notre Dame sous le vocable de *Murs, villa in valle Anagia* (Mus, métairie de la vallée de Nages). Il est possible que le village fut fondé lorsque des ouvriers commencèrent à installer de petits mazets autour des carrières environnantes, comme en témoigne le toponyme médiéval « *pereira de muris* », les perrières de Murs. Car le village était réputé pour ses carrières dont on extrayait des moellons de mollasse coquillière en guise de parpaings, ainsi que des bards dit de Mus pour les dalles de planchers. Très recherchés, on exportait ces bards jusqu'au Canada. Il fallait aux ouvriers creuser parfois plus de 20 mètres en profondeur pour atteindre la roche exploitable.

Les terres de Mus étaient comprises dans l'Assise de Calvisson, et la paroisse contribua à former la baronnie de Calvisson. En 1304, le roi Philippe IV le Bel avait fait donation de ce fief à Guillaume de Nogaret. Lors du recensement de 1384, qui suivait de près la terrible peste noire de 1347, la communauté mussoise comptait seulement 2

feux, soit la présence de deux familles. Mais il est difficile de relater l'histoire médiévale de Mus car les archives ne permettent de remonter qu'au XVIème siècle.

En 1789, lors de la convocation des Etats Généraux, les paroisses furent conviées à rédiger un Cahier de Doléances. La communauté de Mus

envoya deux députés à Nîmes pour les représenter. L'occasion pour les huguenots de Mus de renouveler leurs demandes concernant la liberté pleine et entière du culte protestant. En 1785, Le roi Louis XVI avait fait quelques pas dans le sens de leur reconnaissance officielle, en acceptant par un édit de Tolérance leur droit d'établir leur propre registre d'état civil.